

## Introduction

Le présent document décrit le concept de formation qui s'applique aux cadres des AMG engagés dans des activités du club tout au long du programme annuel. Ce concept complète les règlements et cahier des charges de chaque commission, qui gardent toutefois prééminence sur le présent document.

Les cadres des AMG sont :

- Chef de course
- Candidat chef de course
- Moniteur de ski ou snowboard
- Autre

De par la nature de son mandat, la commission formation est transversale et offre un support au service des autres commissions dans un contexte qui doit rester souple et adaptable. Elle ne possède pas de structure permanente mais peut créer des groupes de travail selon les besoins. Le chef d'une commission peut déléguer l'organisation de la formation au sein de sa commission, mais reste ultimement le répondant de la formation.

## Buts de la formation

La charte des AMG du 14 septembre 2011 précise : « *j'assume mes responsabilités en tant qu'organisateur d'une activité* » ainsi que « *en tant qu'organisateur, je mets régulièrement à jour mes compétences et favorise le partage des connaissances et de l'expérience de la montagne* ». Les buts de la formation des cadres sont :

- Assurer la sécurité des courses
- Acquérir, maintenir et développer les connaissances et l'expérience
- Attirer et garder des nouveaux cadres
- Montrer que la formation fait partie des prestations de qualité offertes par le club

S'ajoute à ces buts le désir de favoriser l'autonomie des participants aux activités du club. Ces postulats définissent l'esprit par lequel la formation des cadres est encouragée par le club qui propose un programme et des moyens à cet effet, mais ne revêt pas un caractère contraignant. La qualification de chaque cadre est du ressort de chaque responsable de commission qui décide des attentes minimales, du degré de contrôle des connaissances, de sa fréquence, et de l'expérience requise pour l'encadrement des activités. Le club encourage fortement chaque cadre à être formé aux premiers secours et à maintenir ses compétences.

Sauf exception la courbe de progression attendue d'un cadre chef de course est la suivante : chef de course potentiel, candidat chef de course, chef de course parrainé, chef de course autonome puis chef de course parrainant un ou plusieurs chefs de course ayant moins d'expérience que lui. Chaque responsable de commission est en charge de déterminer et suivre où se situe la progression de chacun. Pour le ski alpin et le snowboard, le concept de formation est en grande partie imposé et dérivé des standards de Swiss Snowsports et J+S.

## **Participation aux cours, attestations et suivi des formations**

Chaque commission est chargée de veiller à l'équilibre entre formation offerte et l'engagement correspondant du cadre au sein de ses activités. Le responsable de commission décide de qui suit quelle formation et peut proposer un partage éventuel du financement entre le club et le participant.

Sur demande du cadre participant à un cours, chaque formation suivie peut donner lieu à la délivrance d'une attestation de participation par le club. Ce document n'est pas un diplôme ni ne constitue une reconnaissance d'un niveau de compétence quelconque.

La commission est chargée de suivre et documenter les formations suivies par chaque cadre. Ces informations restent internes à la commission et doivent pouvoir être transmises lors d'un changement de responsable.

## **Choix et sélection des instructeurs, budget**

La sélection des instructeurs est effectuée selon l'ordre de priorité suivant :

- faire appel aux membres du club qui ont la capacité et la disponibilité de retransmettre leurs connaissances et leur expérience bénévolement
- utiliser les institutions reconnues telles J+S, le CAS, Swiss Snowsports ou autre
- faire appel à un instructeur professionnel du domaine, dûment rémunéré

Le coordinateur de la formation tient à jour et publie la liste des personnes ayant déjà donné des cours pour le club. Le responsable de commission peut choisir un prestataire figurant sur la liste, ou faire appel à un nouveau prestataire. Dans ce dernier cas il fournira obligatoirement et spontanément les informations nécessaires pour ajouter le nouvel instructeur à la liste. Le responsable de commission est chargé de valider le choix de l'instructeur. Avant de commander une prestation de formation, le responsable de commission vérifiera si le budget est disponible et demandera l'accord du comité en informant parallèlement le coordinateur de la formation.

## **Planification des formations, calendrier**

Deux fois par an, pour les saisons d'hiver et d'été, parallèlement aux activités pour les participants, le club publie un calendrier des formations pour les cadres. Le coordinateur de la formation est en charge de compiler ce calendrier sur la base des informations fournies spontanément par chaque responsable de commission. Les informations devront être disponibles suffisamment tôt afin que des possibles conflits soient détectables et résolus.

Les événements du calendrier doivent contenir :

- nom de la commission qui organise le cours
- date(s) du cours
- nom de l'organisateur
- thème du cours
- nom du ou des instructeurs
- nombre maximum de participants

Par la suite, en fonction des événements de la saison en cours, le calendrier est mis à jour et communiqué aux responsables de commissions.

## **Cours communs à plusieurs commissions**

Le club favorise la mise en commun des ressources pour aborder certains thèmes qui peuvent concerner plusieurs commissions, par exemple :

- Premiers secours
- Utilisation de la pharmacie
- Organisation du sauvetage
- Utilisation des radios de secours
- Gestion d'un groupe et de crise
- Météo de montagne
- Nivologie, avalanches et sauvetage
- Orientation
- Matériel

Dans la mesure du possible, lorsque plusieurs commissions manifestent un intérêt commun, le coordinateur de la formation organisera ou délèguera l'organisation de cours en commun. Une commission qui aborde de tels thèmes peut aussi ouvrir le cours aux autres commissions.

## **Retour d'expérience après un cours**

Une fois qu'un cours a eu lieu, la commission informe spontanément de son retour d'expérience auprès du coordinateur de la formation. Il s'agit de savoir comment le cours s'est déroulé, si les thèmes ont été respectés, combien de cadres en ont bénéficié, si l'instructeur a correspondu aux attentes, si des mesures correctives sont nécessaires et si des opportunités ont été identifiées. Le responsable de la formation se chargera de compiler le retour d'expérience auprès du comité.

## **Parrainage**

Un nouveau cadre peut bénéficier d'un parrainage par un pair plus expérimenté. Il est recommandé que le duo reste stable durant cette période. Chaque commission est responsable de définir la forme et la durée du parrainage.

Lors d'une course du club avec participants, pour des raisons de qualité de retransmission de l'expérience, il est recommandé que deux chefs de course soient engagés en plus du parrainé.

Un cadre peut en tout temps demander à être parrainé à nouveau.

## **Formation pour les participants aux activités**

Le club attend de chaque participant qu'il sache utiliser son matériel ; le club favorise la formation des participants et la retransmission des connaissances, notamment au moyen d'activités d'initiation. Il est du ressort du responsable de chaque commission de s'assurer de définir, auprès de ses cadres, les connaissances minimales attendues des participants pour assurer la sécurité des activités.